

Alexis NUSELOVICI (NOUSS)
Professeur
Université d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
Collège d'études mondiales (FMSH), Paris, France

Les études exiliques: pour un nouveau paradigme migratoire

Résumé: La constitution du champ des «études exiliques» s'avère indispensable devant l'ampleur et la nature des phénomènes migratoires contemporains¹. Le trajet de plus de 230 millions de migrants déclarés dans le monde occasionne des rencontres de cultures et de langues plus intensifiées qu'auparavant mais aussi des tensions sociales préoccupantes. La migration actuelle vers l'Europe entraîne des situations dramatiques et une crise sans précédent. L'expérience exilique, à désigner comme exilience, déploie une potentialité heuristique unique face à ces nouvelles réalités et catégories migratoires extrêmement variées qu'il importe cependant de penser ensemble. Par ce changement de paradigme de recherche, penser l'exil, travailler sur ses diverses manifestations en tant qu'expérience, c'est-à-dire dans une dimension à la fois individuelle et collective, recentre sur le réel les approches de la migration qui, à coup de statistiques et d'analyses économiques, effacent le sujet migrant ou le neutralisent dans ses potentialités d'acteur politique. Savoir ce que représente, dans les termes d'Emmanuel Lévinas, ne pas être-chez-soi, dépasse l'enjeu épistémologique pour permettre de réfléchir à une société plus inclusive dans une perspective tant éthique que politique.

Mots-clés: migration, exil, paradigme, recherche

1. Certains développements de ce texte ont été énoncés par l'auteur lors de la conférence inaugurale de sa Chaire «Exil et migrations» (Collège d'études mondiales, FMSH, Paris).

Abstract: Given the extent and nature of present-day migratory phenomena, the constitution of the field of 'exilic studies' – not to be confused with the narrower field of 'exile studies' – would appear to be essential. The trajectories of over 230 million recorded migrants at world level give rise to more intensified encounters of cultures and languages than previously but also to social tensions which are cause for concern. Contemporary migration toward Europe has brought about a critical situation and an unprecedented crisis. The experience of exile, to be referred as 'exilience', is a source of a unique heuristic potential towards these new realities and extremely varied categories of migrants which is however important to consider together. Through such a research paradigmatic shift, considering exile, working on its various manifestations as an experience, that is a dimension which is both individual and collective, means refocusing approaches to migration on the real world. The effect of statistics and economic analyses tends to erase the subject/migrant or to reduce his or her potential as a political actor.

Understanding what Emmanuel Lévinas means by "not-being-at-home" goes beyond the epistemological issue to enable consideration of a more inclusive society in both an ethical and a political perspective.

Keywords: Migration, Exile, Research Paradigmatic Shift, Europe

The immigrant: un film de 1917, signé Charlie Chaplin. Vers le milieu du film de Chaplin, lui-même émigré aux États-Unis en 1913 et qui déclara dans ses mémoires que l'œuvre était à ses yeux la plus émouvante de tous ses films, une scène est frappante. Sur le navire, alors qu'ils sont arrivés dans le port de New-York, les migrants, une étiquette au revers du vêtement, sont soudainement arrêtés dans leur élan migratoire: une corde les contient brutalement afin que les officiers puissent procéder au contrôle des passagers. Contrairement aux vers d'Emma Lazarus, écrits en 1883 et inscrits au pied de la Statue de la Liberté sur laquelle s'arrête le regard à la fois inquiet et perplexe de Chaplin, l'Amérique n'accueille pas aussi simplement tous les pauvres et les opprimés du monde – formulation plus élégante que le «toute la misère du monde» familier aux politiciens français.

Même pour «*a nation of immigrants*»², la migration ne va déjà plus de soi au premier quart du XX^{ème} siècle.

La raison comprend qu'il ait été nécessaire pour les États modernes d'instaurer un contrôle, sanitaire et légal, des migrants afin de ne pas fragiliser leur structure sociale tout en créant pour les arrivants un équivalent des rites d'initiation des communautés traditionnelles mais la procédure est rapidement devenue un appareillage de sélection reflétant un dispositif de pouvoir dont les intérêts, loin de toute morale humaniste, ne sont pas forcément en phase avec les besoins des migrants. D'autant que le mécanisme se mit en place très tôt, ainsi que le montre pour les États-Unis, l'œuvre de Chaplin qui met en scène cette rupture dans la séquence migratoire que corroborent chiffres et statistiques fournis par la sociologie des migrations. L'histoire de la migration en Occident n'offre pas de continuité, pas plus au long de ce que les historiens nomment la migration à l'époque moderne (internationale, transcontinentale, liée à l'industrialisation) que pour la migration au Moyen-Âge (rurale et plus localisée).

Au début du siècle dernier, la migration n'allait donc plus de soi aux États-Unis alors que ceux-ci lui devaient leur essor et leur prospérité. Rupture régressive initiant une politique visant à réduire les flux d'entrée, ce qui aura des conséquences néfastes lorsque la situation en Europe, à partir des années 30 du siècle dernier, déclencha un fort besoin migratoire vers l'Amérique du Nord. L'arrivée des migrants aux États-Unis durant cette période a également été décrite par un éminent observateur de nom de Franz Kafka dont le premier paragraphe du roman *Amerika* nous convie à un décor familial.

Lorque, à seize ans, le jeune Karl Rossmann, que ses pauvres parents envoyaient en exil parce qu'une bonne l'avait séduit et rendu père, entra dans le port de New York sur le bateau déjà plus lent, la Statue de la Liberté, qu'il observait depuis longtemps, lui apparut dans un sursaut de lumière. On eût dit que le bras qui brandissait l'épée s'était levé à l'instant même, et l'air libre soufflait autour de ce grand corps. (11)

Un élément de la description s'éloigne de l'exactitude scientifique requise: l'épée énergiquement levée dans le texte ne pare pas la Statue de la Liberté puisqu'elle tient un flambeau, fidèle à son nom, «La Liberté illuminant le monde», et au dernier vers du poème d'Emma Lazarus: «*I lift*

2. Selon le titre du livre de 1958 que John Kennedy consacra à son pays et dans lequel il rendait hommage à Emma Lazarus.

my lamp beside the golden door». Doit-on conclure à une faute d'inattention de l'auteur, lui qui faisait du détail la matrice de toute signification? Non, mais que veut dire alors cette substitution au bras de la statue, la suppression du flambeau indissociable d'un discours sur l'exil célébrant la lumière de la liberté surgissant au sein des ténèbres de l'oppression et déversant sa lueur réconfortante sur ceux qui fuient le malheur?

Pour les sciences humaines et sociales aujourd'hui – au premier rang la sociologie, l'anthropologie et l'histoire –, la littérature n'est plus un matériau secondaire à examiner tangentiellement car elle s'affirme et est reconnue comme un discours spécifique et autonome, tel que le produiraient une sociologie, une anthropologie ou une histoire *en acte*, qui ajoute aux analyses proposées par les disciplines concernées. Dans le regard de Kafka, déterminé par le contexte historique³, la liberté n'est plus l'essentiel et le glaive de la justice passe avant le flambeau de la liberté. L'équité avant le bonheur. L'idée revêt une version connue, camusienne: je ne suis libre que si les autres le sont, c'est-à-dire si règne la justice. Parallèlement à cette interprétation, l'éthique suggère une seconde compréhension: l'exilé ne trouvera sa liberté que s'il lui est fait justice. Dans cette perspective, l'exil n'est ni fuite ni punition mais l'expression d'un tort que l'exilé subit. Être admis et accepté de plein droit par la société d'accueil équivaut à une réparation⁴.

Cela change radicalement la perspective quant aux mesures d'accueil pour les migrants. Accueillir au nom de la justice, et non de la charité, voire même de l'hospitalité. Dès lors, la responsabilité des instances gouvernementales devient pleinement politique, de même que l'engagement citoyen auprès des migrants qui, s'il est cantonné à la morale, et soumis au bon-vouloir, comporte toujours une part d'arbitraire et d'impermanence. Entre le pouvoir officiel et la société civile, la rencontre des deux responsabilités, par exemple devant un tribunal lorsque sont jugés des actes d'aide aux migrants considérés comme délictueux, devient, elle aussi, politique. Ce serait là aussi une rupture, non plus dans la cause mais dans l'effet.

Quelques décennies avant Kafka, Victor Hugo affirmait déjà que l'exilé a besoin que le monde soit réinvesti par la justice. Il en développe

3. Le livre publié de manière posthume en 1927 fut rédigé entre 1911 et 1914.

4. Pour le scénario de son film *Intervista* (1987), Fellini prend le prétexte d'une adaptation d'*Amerika* tournée à Cinecittà et prolonge l'œuvre de Kafka en suggérant qu'il existe une justice esthétique qui répare les torts de la société.

l'argument dans un poème de *La légende des siècles* intitulé «Écrit en exil», emblématique de tout ce recueil dont les textes furent composés durant la période de sa proscription sous Napoléon III:

L'heureux n'est pas le vrai, le droit n'est pas le nombre; / Un vaincu toujours triste, un vainqueur toujours sombre, / Le sort n'a-t-il pas d'autre oscillation? / Toujours la même roue et le même Ixion! / [...] Il faut, dans l'univers, fatal et pourtant libre, / Aux âmes l'équité comme aux cieus l'équilibre; / J'ai besoin de sentir de la justice au fond / Du gouffre où l'ombre avec la clarté se confond; / J'ai besoin du méchant mal à l'aise, et du crime / Retombant sur le monstre et non sur la victime [...]. (663)⁵

La revendication de justice apparaît déjà dans les textes fondateurs, au côté des récits religieux, de la littérature exilique, *Les Tristes* et *Les Pontiques* d'Ovide, exilé dans un lieu à trouver en traçant vers le Nord-Ouest une diagonale depuis Tbilissi à la surface de la mer Noire, exilé donc sur son rivage, à Tomes ou Tomis, l'actuelle Constanța roumaine. Le poète latin pleure les conditions douloureuses de son exil, implore le pardon à l'Empereur mais il ne cesse de réclamer justice sous la forme d'une vérité sur le délit, ainsi dans *Les Pontiques*: «*Quicquid id est, ut non facinus, sic culpa vocandum: / Omnis an in magnos culpa deos scelus est?*»⁶ (245-247). Faute peut-être de sa part, estime-t-il, mais pas crime, et faute involontaire, ce qu'il soulignait en disant au début des *Tristes*: «[...] *sed hanc merui simplicitate fugam*»⁷ (25).

Lorsque Vintilia Horia tente de dissiper les opacités entourant l'exil d'Ovide en rédigeant pour lui son journal, *Dieu est né en exil*, paru en 1960, il détourne le destin exilique de sa condition punitive puisqu'il offrira à son Ovide apocryphe la possibilité de trouver dans son exil la voie du Dieu unique, chrétien. Et pourtant, cette quête d'une parole de vérité divine n'est pas distante de sa condamnation d'une Rome qui n'est pas à la hauteur de sa mission et qui verse dans une barbarie dont la relégation fait partie: «Rome sans les jeux du cirque et sans les empereurs auraient conquis le monde d'une manière tout à fait différente et la peine de l'exil aurait été inconnue» (252). Cette Rome, promesse de paix éternelle, il la trouve dans le message de la révélation qu'il rencontre dans son bannissement, comme

5. Pour cette perspective morale sur l'expérience exilique, relire aussi: «Paroles dans l'épreuve» (683), d'abord intitulé «Paroles d'exilé» et «Le Cid exilé» (183).

6. «[...] ce n'est pas d'un crime, c'est d'une faute qu'il faut parler, à moins qu'on impute à crime toute faute envers les grands dieux».

7. «Je n'ai mérité cet exil que par ma naïveté».

si le sens de la justice se déplaçait, par l'exil, du politique vers le religieux, de l'ici-bas vers l'au-delà:

Auguste m'a exilé pour me faire souffrir et j'ai souffert. Mais je sais maintenant que Rome, que cette Rome qui était, au commencement de ma souffrance, le but de toutes mes pensées, ne se trouve pas au carrefour de tous les chemins terrestres, mais autre part, au bout d'une autre route. Et je sais que Dieu est né, Lui aussi, en exil. (253)

Confirmation en négatif de cette revendication de justice liée à l'exil dans la bouche de Ion Moritz, le héros de *La vingt-cinquième heure*, autre récit qui a marqué la production littéraire roumaine de l'après-guerre. Outre ses faiblesses narratives, le livre emporte la suspicion en raison de la personnalité de l'auteur, Virgil Gheorghiu⁸, et de l'intrigue même puisqu'elle suit pendant la Seconde guerre mondiale les pérégrinations d'un paysan roumain de camp en camp, considéré comme juif alors qu'il ne l'est pas, comme si les véritables victimes juives n'étaient pas assez nombreuses. Aussi indigeste sur le plan narratif que sur le plan idéologique, le roman écrit en 1949 énonce une réclamation de justice dans un parcours exilique tout en faisant superbement silence sur l'extermination des Juifs et sur la responsabilité des autorités roumaines de l'époque. À citer toutefois parce que l'ouvrage traite exemplairement d'exil en nous offrant trois réincarnations exiliques du personnage, faux juif dans un camp de travail, hongrois dans un autre et enfin, pur aryen, gardien dans un camp qui ne cesse, sous cette fausse triple identité, de réclamer justice. L'ironie nous rappellera que et Horia et Gheorghiu ont pris le chemin de l'exil et que, dans leur cas, justice n'a pas été appliquée.

L'Antiquité et sa mythologie fournissent encore deux figures mythologiques propices. Antigone est la fille qu'Œdipe eut en épousant sa propre mère, Jocaste. Fille de l'inceste mais surtout sujet en mal de généalogie, sœur de son père, fille d'une mère usurpée, c'est-à-dire portant l'exclusion dans son identité. Œdipe puni, Œdipe aux yeux crevés, elle l'accompagne sur les chemins de l'exil. Ayant laissé son père à Colone partir pour le royaume des morts, elle retourne à Thèbes et s'oppose à Créon, épisode connu. Elle le fait au nom d'une justice supérieure à la loi, justice suprême dont le sens lui serait donc venu sur les chemins de l'exil parcouru auprès de son père. Son châtement sera encore une exclusion, un exil, l'enfermement dans la caverne dans laquelle elle se pendra, comme sa mère. De l'exil vient le sens de la justice.

8. Horia n'échapperait pas à un jugement similaire.

Dans la longue chaîne des Antigone (Eschyle, Euripide, Sophocle et en langue française Rotrou, Garnier, Scury, Anouilh), Racine avait compris dans *La Thébaine*, de 1663, jouée dès 1664 par la troupe de Molière, que la fatalité attache Antigone à son père. Alors que Hémon lui annonce la parole des oracles annonçant la mort nécessaire de ses frères et lui précise que cette menace ne la concerne pas, elle répond: «Et ce n'est pas pour moi que je crains leur vengeance. / Mon innocence, Hémon, serait un faible appui; / Fille d'Œdipe, il faut que je meure pour lui» (72). «Pour lui» et non comme lui. Les deux destins sont liés. Le Créon de la pièce d'Anouilh en fait matière à mépris: «L'orgueil d'Œdipe. Tu es l'orgueil d'Œdipe. [...] L'humain vous gêne aux entournures dans la famille. Il vous faut un tête-à-tête avec le destin et la mort. [...] Tu as peut-être cru que d'être la fille d'Œdipe, la fille de l'orgueil d'Œdipe, c'était assez pour être au-dessus de la loi» (*Antigone* 66-67). Autre auteur moderne à reprendre le mythe, Henry Bauchau détourne une célèbre proclamation de Sophocle pour ancrer l'idéal d'Antigone dans la destinée de son père: «Ce n'est pas pour haïr que je suis née, c'est pour aimer que je me suis autrefois enfuie sur la route et que j'ai suivi Œdipe jusqu'au lieu de sa clairvoyance» (*Antigone*, 319).

George Steiner remarque dans la pièce de Sophocle «un sentiment d'exil si radical chez Antigone que ses réflexes d'isolement n'affectent pas seulement les autres présences humaines mais l'affectent elle-même» (*Les Antigones* 304⁹). Si elle marche vers sa mort avec froideur et résolution, c'est avec cette même détermination qu'elle a défendu devant Créon les droits de la justice, la justice transcendante, au-delà des lois humaines. Elle qui est désignée comme la métisse ou l'étrangère et qui le restera dans son caveau, entre morts et vivants, en tire la légitimité absolue pour proclamer la vérité que réclame la justice venue du ciel pour éclairer la terre. On ne discute avec l'exigence de la justice supérieure, clame Antigone, de même que l'exilé ne discute pas son exil s'il veut y fonder sa subjectivité.

Dimension d'absolu qui guide pour Antigone l'acceptation de son destin autant que son combat pour la justice et qui se retrouve dans un essai de Victor Hugo, écrit en exil et intitulé «Ce que c'est que l'exil»: «L'exil, c'est la nudité du droit» (398). Le droit est nu. Grand jongleur de mots, si Hugo a joué sur «Le roi est nu», le propos est autrement sérieux. À la lumière de son expérience, il affirme que l'exil résulte d'un droit ne se souciant ni de justice ni de liberté, un droit dépouillé de ses attributs d'humanité, c'est-à-dire un droit aveugle, arbitraire, absolu, nu. Mais on peut entendre autrement la

9. Voir aussi p. 15 et 16.

formule d'Hugo. Le droit nu serait une chance pour ses victimes et pour les innocents, la reconnaissance qu'il n'est jamais plus fort que lorsqu'il règne par lui-même, en dehors de toute législation existante. Un droit qui requiert de nouvelles lois, de nouvelles règles dans une situation inédite, les centaines de milliers d'exilés choisissant aujourd'hui les terres européennes. «Avoir droit aux droits», disait Hannah Arendt à propos du contexte similaire des réfugiés de la Seconde guerre mondiale, constitue un droit minimal, inconditionnel, appartenant à tout humain, absolu en cela, comme l'exil d'Antigone.

Comme l'écrit Barthes à propos du théâtre de Racine: «L'extérieur est en effet l'étendue de la non-tragédie» (*Sur Racine* 11) et c'est pour cette raison que les héros (tragiques) ne peuvent y accéder. Ainsi dans *La Thébaine*, les deux jumeaux ne peuvent échapper à Thèbes, «échapper au même espace qui les enferme» (*Ibid.* 64). Si la tragédie pose l'impossibilité de partir, la condamnation au lieu, le départ exilique rétablit la justice et renforce son opposition à l'ordre du tragique.

Le lien de l'exil et de la justice – qui entraîne celui du droit de justice pour l'exilé -se retrouve dans une autre configuration mythologique qui prend lieu en Tauride, l'ancienne Tauride, c'est-à-dire la Crimée, du nom d'une peuplade scythe qui y habitait, les Taures. Iphigénie y est exilée, en est malheureuse et pourtant elle en profite pour que règne la justice en empêchant les sacrifices que demandait la déesse Diane à laquelle elle est attachée. Ainsi que le dit Arkas, le conseiller du roi dans la pièce de Goethe: «Et qui donc, d'année en année, / Par une douce persuasion / Suspendait le cruel et vieil usage / De sacrifier tout étranger / Sur l'autel de Diane? [...] sur ces bords, autrefois / Inhospitaliers et cruels, / Tu prépares pour l'étranger / La sauvegarde et le retour» (*Iphigénie en Tauride* 387-388). L'exilée permet aux exilés de vivre. Ce que Diane elle-même valorise comme l'exprime la prière que lui adresse Iphigénie à la fin du premier acte. Dans *l'Iphigénie en Aulide* de Racine qui choisit de traiter l'épisode antérieur, avant l'exil, l'accent est mis sur le sacrifice de la fille par son père comme un acte dont la justice ne se discute pas. C'est l'exil, encore une fois, qui chez Goethe, provoquera le sentiment d'injustice.

On se souvient que Diane elle-même fit preuve de clémence lorsqu'elle substitua une biche à Iphigénie qui devait être sacrifiée et qu'elle transporta la fille d'Agamemnon en Tauride, repris par Ovide dans ses *Métamorphoses*, de même qu'Abraham substitua un bélier à son fils Isaac qui devait être sacrifié. Et le patriarche et la fille d'Agamemnon ont dû quitter leur patrie

natale et tous les deux sont sujets d'un récit qui les fait rencontrer une justice supérieure affirmant la vie sur la mort. Le récit biblique et le récit mythologique se rejoignent dans une célébration de l'exil non plus comme une punition ou une malédiction mais comme une expérience éthique.

Nous en sommes loin aujourd'hui dans une Europe communautaire qui, à l'encontre de ses principes et de son histoire tissée de migrations internes et externes, refuse d'accueillir l'exilé alors qu'elle en a les moyens matériels et les besoins, économiques et démographiques. Elle ne répond pas à ce défi, pour reprendre l'intitulé du colloque, «21 défis du 21^e siècle». Le pluriel peut étonner car un défi semble devoir concentrer une telle énergie mentale, une telle volonté morale qu'il serait difficile, pour un sujet individuel ou une communauté, d'en nourrir tant à la fois. Qu'importe. Les sciences humaines et sociales ont peut-être devant elles une vingtaine de défis, l'Europe n'en a qu'un seul, majeur, essentiel, si le sémantisme du défi suppose le risque de la disparition de l'agent. Ce défi n'est ni celui de l'internationalisation, ni du plurilinguisme, ni du numérique, problèmes importants mais qui doivent céder devant l'urgence démocratique du défi migratoire pour l'Europe. La dite «crise migratoire» n'en est pas une car la migration se porte bien et les migrants ne cesseront d'arriver puisqu'il est prévu autour de 2015 entre 100 et 200 millions d'exilés pour raisons climatiques et environnementales. Si l'Europe persiste à refuser leur accueil en croyant que la brutalité et la fermeture sont des solutions, elle pourra survivre mais elle disparaîtra en tant que modèle culturel et moral, porteur de droits pour l'homme. Avec le migrant, l'Europe – et peut-être pour la dernière fois – a rendez-vous avec elle-même.

À l'image des années 1920 aux États-Unis, le mouvement migratoire contemporain, ne va plus de soi, il traverse une «crise» dont il importe de jauger la validité en établissant si la migration contemporaine en Europe fait rupture dans la longue histoire de l'exil, loin d'être neutre puisqu'elle repose constamment la question de l'étranger. Si la migration est affaire de justice selon Hugo ou Kafka, il est aisé de constater que le cadre de réflexion actuel cède rapidement aux enjeux moraux, comme le montrent les procès intentés aux citoyens français ou autres prêtant secours aux migrants, accusés de favoriser la migration irrégulière. Ce qui préoccupe le tribunal est la ligne séparant humanitaire et militantisme. Intéressant débat qui rappelle celui comparant résistance et terrorisme; vieux débat qui remonte à Antigone sans que son ancienneté ne gâte en rien son adéquation, morale et politique. La judiciarisation et la criminalisation de l'aide portée au migrant, le «délit

de solidarité», montrent assez que la question migratoire est au cœur de la *res publica* aujourd'hui et qu'elle représente bien plus qu'un dossier à gérer parmi d'autres, tels que le réseau ferroviaire ou la vétusté des prisons¹⁰.

Ce déplacement d'un accueil dû aux migrants non par charité ou hospitalité mais d'un accueil effectué par souci de justice, le passage donc de la morale à l'éthique, affiche une grande radicalité qui appelle un changement de paradigme dans le savoir sur les migrations, élaboré dans l'ancien cadre de pensée, le cadre moral, changement paradigmatique qui n'est pas dû qu'à une simple évolution épistémologique. Les sciences humaines et sociales ont besoin de cadres historiques, sur la petite, moyenne ou longue durée, non par contingence mais parce que leurs objets y trouvent une part majeure de leur définition. Si le chercheur a le droit de varier les cadres historiques, il a le devoir de toujours préciser celui qu'il ou elle emploie. Par exemple, le premier quart du XX^{ème} siècle dans l'évolution de l'immigration aux États-Unis. Autres cadres, plus proches de nous: depuis les années 1950, en Europe occidentale, en France, les vagues migratoires amenant les Algériens, les Espagnols, les Portugais, puis depuis une décennie, avec un tournant brutal en 2015, la période contemporaine.

Auparavant, le migrant migrait parce qu'il voulait vivre mieux – ou qu'on lui offrait de vivre mieux. Il migre aujourd'hui parce qu'il veut tout simplement vivre. Il fuit la guerre, la famine, la persécution, la misère, le chômage, la désertification, la dévastation nucléaire. Si les causes sont diverses, elles concourent à donner aux migrations contemporaines une ampleur et une nature inédite. Plus d'un million de migrants irréguliers parvenus en Europe par la mer au long de l'année 2015 dont un cinquième d'enfants; 360 000 en 2016; 170 000 en 2017; entre 3 000 et 4 000 en janvier 2018¹¹. La moitié de la population syrienne en exil, 4 à 5 millions au-delà de ses frontières, près de 6 millions de déplacés internes. Faut-il ici rappeler qu'entre 1 million et 1,5 million de Géorgiens ont quitté leur pays depuis une dizaine d'années, soit entre un quart et un tiers de la population? Et faut-il encore rappeler les 400 000 exilés par déportation sous la colonisation soviétique, recensés dans l'exposition du Musée national géorgien? Un nombre de «déracinés» de 65,6 millions dans le monde, supérieur au

10. Significativement, cette gestion est confiée en France au Ministère de l'intérieur alors qu'elle relève autant, sinon plus, des Affaires étrangères. L'exil est un passage des frontières et non une réalité qui leur serait interne. Le prétendre tend à en diminuer la portée.

11. La baisse des chiffres est due aux mesures répressives empêchant les migrants de parvenir en Europe à partir de la Lybie.

chiffre atteint lors de la Seconde guerre mondiale; 22,5 millions de réfugiés sous le mandat du Haut Commissariat aux réfugiés des Nations-Unies. Des centaines de centre de détention ou de campements sauvages sur les territoires européens. Entre 150 et 200 millions de migrants climatiques prévus pour 2050. Et sur la scène mondiale, un milliard de migrants – tous statuts confondus, internes aux frontières nationales ou les franchissant – dans le monde actuellement, soit un habitant de la planète sur 7¹².

Ces chiffres sont énormes mais d'autres doivent les compléter: le nombre des morts accompagnant les flux migratoires, une réalité inédite. Plus de 30 000 morts en Méditerranée depuis l'année 2000, et un chiffre similaire dans les déserts sahariens; 12 000 mineurs non-accompagnés disparus en 2015-2016; les morts en Méditerranée mais aussi une trentaine de disparus en octobre 2017 en mer Noire, après naufrage d'un bateau (70 migrants) parti de Turquie et sans doute à destination de la Roumanie, selon un nouvel itinéraire destiné à éviter la Grèce et déjà emprunté par plusieurs centaines de migrants. La mer Noire retrouve alors le premier nom que lui donnaient les Grecs, *Aixenos*, hostile aux étrangers, avant de devenir *Pontos Euxinos*, mer amicale.

Une scène globale, pour la migration en général autant que pour la migration irrégulière. Asie: entre Birmanie, Bangladesh, Thaïlande et Malaisie. Amérique du Nord: entre les États-Unis et le Canada, suite aux décrets de l'administration Trump, alors que les entrées clandestines continuent depuis le Mexique. Afrique: entre territoires subsahariens et Maghreb, entre Afrique de l'Est et Yémen. Océan indien: entre les Comores et Mayotte; entre Australie, Asie du Sud-Est et péninsule indienne. Les chiffres varient, ceux des vivants et ceux des morts, depuis quelques centaines jusqu'aux dizaines de milliers. Réalité cruelle et partout reproduite qui oblige à ajouter à la comparaison des migrations régulières celle des migrations irrégulières.

Devant ce tableau de la situation migratoire actuelle, on ne peut que conclure à un changement majeur dans l'histoire des migrations qui accompagne l'histoire de l'humanité depuis ses débuts. Ce qui oblige le savoir sur les migrations à accepter un changement paradigmatique avec une priorité accordée au déplacement forcé car il sollicite plus urgemment la recherche. D'où la question: rupture ou continuité? Rupture ou continuité entre la migration globale aujourd'hui et les mouvements migratoires

12. Chiffres de l'Organisation mondiale des migrations (www.iom.int/fr) et de l'Organisation des Nations-Unies (<http://www.unhcr.org>).

antérieurs et rupture ou continuité entre la migration globale aujourd'hui et le processus dit de crise migratoire en Europe. Le Somalien ayant traversé la Méditerranée est-il frère de l'Irlandais ayant traversé l'Atlantique un siècle plus tôt ou de l'Espagnol ayant traversé les Pyrénées un demi-siècle plus tôt – première question – et – seconde question – est-il frère de l'«expat» travaillant au Koweït, du retraité installé sur la Costa del Sol ou du doctorant étudiant à Harvard, tous venus de Paris?

Rupture ou continuité, la question est classique et récurrente dans le champ des connaissances. Chaque modernité la repose au point que chaque modernité peut s'y résumer, quel qu'en soit le domaine. À noter que ce sont les implications de la réponse qui rendent la question intéressante et non pas la question en soi. Pour notre sujet, si le phénomène contemporain se situe dans la continuité des phénomènes migratoires précédents, les difficultés rencontrées sont conjoncturelles et peuvent être résolues dans les cadres cognitifs habituels. En revanche, si une rupture est constatée, il est normal que les structures en place ne puissent fournir de réponses adéquates et il convient de trouver de nouvelles voies de réflexion.

Alternative encore entre rupture ou continuité dans le processus de comparaison entre les migrants actuels et les exilés ayant fui l'Allemagne nazie. L'analogie a surgi explicitement aux États-Unis à la suite des décrets anti-immigration du Président Trump comme en témoigne une série de «tweets» évoquant le refus américain d'accueillir les passagers juifs du navire *Le Saint-Louis* en 1939¹³. Au nom de quoi justifier ce rapprochement entre migrants sinon par une similarité qu'offrirait l'expérience exilique au-delà des conditions historiques? Le Syrien d'aujourd'hui est-il le Juif d'hier? Peut-on rapprocher les «évacuations» parisiennes ou les démantèlements calaisiens de la rafle du *Vel d'Hiv*? Analogie complexe comme toutes celles qui touchent aux conflits mémoriels. Précisons simplement que le principe de continuité en matière exilique fut déjà nié lors des tumultes de la Seconde guerre mondiale ainsi que l'illustre un poème de Brecht:

J'ai toujours trouvé faux le nom qu'on nous donnait: émigrants
[*Emigranten*] / Le mot veut dire expatriés [*Auswanderer*]; mais nous / Ne
sommes pas partis de notre gré / Pour librement choisir une autre terre;
/ Nous n'avons pas quitté notre pays pour vivre ailleurs, toujours s'il se
pouvait. / Au contraire nous avons fui [*wir flohen*]. Nous sommes expulsés

13. Par exemple: «St. Louis Manifest@stl_Manifest. Je m'appelle Dorothea Heymann. À leur frontière, en 1939, les États-Unis m'ont renvoyée et j'ai été assassinée à Auschwitz» [ma traduction].

[*Vertriebene*], / nous sommes des proscrits [*Verbannte*] / Et le pays qui nous reçut ne sera pas un foyer [*Heim*] mais l'exil [*Exil*]. (*Poèmes 4 131*)

Un impératif pèse pourtant: si le sort des migrants est dans son essence de même nature que celui des victimes de la *Shoah*, laisser faire les politiques européennes qui n'aboutissent qu'à une détérioration indigne des conditions d'accueil alors que le nombre des arrivants ne diminue pas rendrait les populations nationales coupables de passivité comme elles ont pu l'être pendant la guerre. «Laisser passer les trains» n'est jamais une option d'un point de vue éthique.

Rupture ou continuité? Le naufrage d'octobre 2013 près de Lampedusa dans lequel périrent 300 victimes, ceux d'avril 2015 dans lesquels se noyèrent 1 500 exilés, est-ce l'indice Titanic ou l'indice Auschwitz qui doit leur être appliqué? Un accident qui s'inscrit dans une chaîne d'épisodes malheureux mais saisissable par la raison ou un phénomène dont l'ampleur tragique déborde les lois mêmes du tragique et demande de nouvelles grilles de compréhension? On se souvient que pour une catastrophe naturelle telle que le tremblement de terre de Lisbonne en 1755 et ses 55 000 victimes, Voltaire en vint à douter de sa capacité à la faire entrer dans les règles de l'acceptable et argumenta contre toute forme d'optimisme philosophique à la Leibniz. Et que faire des chiffres suivants? En 2016, moins de migrants (3 fois moins qu'en 2015, soit 3 5000 environ) mais plus de morts (4 742 pour 3 771 en 2015). Rupture ou continuité? Comment appelle-t-on cela en économie? Un surplus? Un excédent? Entre vivants et morts, on soustrait toujours, on n'additionne jamais.

Toute connaissance implique un travail préalable de nomination. De quoi parle-t-on lorsqu'on parle de migrants et de crise migratoire? En commençant par le terme même de migrant, nouveau venu dans la francophonie hexagonale qui parlait d'immigrant ou d'émigrant et qui a adopté l'anglicisme *migrant* parce que la France rencontre le phénomène au même titre que ses partenaires européens et qu'en Europe, à Bruxelles en tout cas, on parle anglais. À cette explication empirique s'ajoutent d'autres considérations, critiques cette fois, sur l'usage idéologique du mot migrant par rapport à ses termes rivaux, tels que réfugiés, exilés.

Etre migrant n'est pas un accident, de l'histoire ou du destin, et n'accompagne pas les symptômes d'une quelconque crise migratoire. Il n'y a pas de crise migratoire, le mouvement continue, dramatiquement. Pas une crise sociale ou économique mais bien une crise politique et morale ou, en d'autres termes, une crise éthique, au croisement de la responsabilité

individuelle et du souci collectif. En ce sens, non pas une crise humanitaire mais une crise de l'humain, des limites de ce qu'une culture, l'occidentale, est prête à admettre comme relevant de l'humain, qu'on l'appelle autrui, frère, compagnon ou camarade, bref: celui qui arrive, le visage et les mains nus. L'artiste dissident chinois Ai Wei Wei intitule sa dernière œuvre *Human flow*, un documentaire tournée pendant une année dans une vingtaine de pays et déclare: «*There is no refugee crisis but only human crisis. With refugees we've lost our very basic values*»¹⁴. Et une crise de l'Europe qui retrouvera qui elle est lorsqu'elle saura de nouveau accueillir l'autre.

Sous un seul aspect, la migration sera ainsi dite en crise: dans sa définition qui demande à être repensée afin que ses procédures redeviennent efficaces et pertinentes. Le migrant d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier, immigré italien ou polonais qui, au prix d'une passivité imposée, rêvait d'une nouvelle identité. Il n'est pas que migrant; acteur social, il est aussi exilé, acteur de son histoire et de la nôtre. Crise de définition et crise corollaire de nomination avec, pour preuve, le débat récurrent, dans la presse et ailleurs, sur la désignation des migrants, à ne plus nommer ainsi. Cessons de les appeler «migrants», dit-on, ce sont des réfugiés. Le raisonnement veut que les migrants quittent leur lieu de naissance ou de résidence pour trouver de meilleures conditions de vie – ce qui en fait tous des migrants économiques – et que, par conséquent, nommer «migrants» tous ceux qui arrivent aujourd'hui, gomme la guerre, l'oppression, la persécution. Les réfugiés ont fui les conditions d'une vie impossible et ce départ involontaire fait partie de leur identité; à ce titre, qu'ils fuient la guerre ou la misère importe peu. Loin d'une lâcheté, leur fuite affirme la noblesse humaine qu'ils n'acceptent pas de voir niée en eux. S'ils fuient afin de vivre, leur refuser le refuge, même sous la forme d'une simple dénomination, équivaut à adopter une complicité passive avec ceux qui les ont poussés à la fuite.

De «migrant» à «réfugié», rupture ou continuité? Migrant: participe présent du verbe «migrer». Le migrant migre. Or, le participe présent désigne en français une action en train de se faire et l'agent de cette action. Quand le migrant cesse de migrer, quand il est arrivé, il n'est donc plus migrant. Qu'est-il? Réfugié: vient du *fugere* latin qui signifie «fuir», le préfixe indiquant non la répétition mais l'intensité de l'action. Un réfugié fuit. Quand il cesse de fuir, qu'il n'est plus en fuite, il n'est plus réfugié. Qu'est-

14. «Il ne s'agit pas d'une crise qui concerne les réfugiés mais d'une crise pour l'humanité. Face aux réfugiés, nous avons perdu nos valeurs les plus fondamentales». Voir son site: aiweiwei.com/

il alors¹⁵? Pas un migrant, pas un réfugié. Qui sont-ils? Toute la question. Une masse anonyme, sans visage, sans nom, que le pluriel obscurcit encore davantage: les migrants, les réfugiés. Toutes origines confondues, tous itinéraires confondus, sans continuité de destin avec leurs prédécesseurs. D'où l'intérêt de les nommer «exilés» parce que l'exilé est un sujet, porté par une histoire et porteur d'une mémoire, un sujet en exil, un sujet de l'exil. Avec un récit à partager, une expérience à offrir et à transmettre, car l'exil est une catégorie fondatrice connue de la culture occidentale. Au demeurant, une autre objection rappellera que la migration appartient au monde animalier et que les oiseaux ou les poissons migrent par instinct sans pouvoir s'y soustraire – les humains s'exilent en ce que, même soumis à la nécessité du départ, ils peuvent en bâtir un projet et transformer leur condition en conscience.

La migration se réclame des chiffres, l'exil en appelle aux mots et si le migrant est d'abord un exilé, le nommer ainsi lui redonne un vécu, propre à enrichir le vivre-ensemble des sociétés contemporaines. Le dire, c'est passer de la question migratoire à la condition exilique, un changement qui compte méthodologiquement, du point de vue scientifique, et stratégiquement, du point de vue politique, car il permet d'élargir considérablement l'angle de vue. Une «condition exilique» (Nous, *La condition de l'exilé. Penser les migrations contemporaines* 9), de même qu'on a pu traiter d'une condition féminine, d'une condition noire, d'une condition juive, sans ignorer que ces exemples peuvent sembler suspects en nos temps de déconstruction identitaire généralisée. Si les conditions de ces «conditions» sont évidemment historiques, variées et variables, brisant ainsi toute prétention d'essentialisation, les identifier et les désigner permet de les considérer comme des aspects de l'«humaine condition» qui, de Montaigne à Hannah Arendt, a inspiré les luttes d'émancipation en sollicitant la solidarité née d'une appartenance commune. L'expérience exilique module la condition humaine comme l'interprètent à leur façon la condition noire ou la condition féminine, nuances du prisme aux multiples facettes qu'est le vivre-humain. Ne plus accueillir l'arrivant par devoir ou par intérêt mais parce que nous partageons une même condition. «Rien de ce qui est humain ne m'est étranger», disait Terence, l'ancien esclave né à Carthage et ramené à Rome. L'exilé n'est pas un étranger.

15. Sans compter que «réfugié» est un terme juridique qui désigne l'octroi d'un statut après que la demande d'asile ait été acceptée, pas avant.

Les problèmes de migration et d'exil dans le texte littéraire

Pour le dire autrement, l'humain ne tient pas en place et l'exil lui est une seconde nature. La science a montré qu'une véritable pulsion exilique a poussé nos ancêtres de continent en continent alors que les récits religieux ou mythologiques l'ont pérennisée (de l'exode à l'hégire et de l'Odyssée au Ràmàyana). Quant à l'Europe, la bougeotte fait partie de son ADN mental, à l'interne (les Francs, les Celtes, les Normands, les Latins, les croisés) comme à l'externe (impérialisme et colonialisme). Ses patrimoines mémoriels abondent en grandes figures d'exilés – artistes, aristocrates, révolutionnaires ou empereurs – tandis que certaines histoires nationales ne sauraient être énoncées sans intégrer dans leur construction le phénomène exilique. Dans l'histoire de la littérature européenne, l'exil s'inscrit en pointillé sur les biographies des plus grands, d'Ovide à Hugo, de Dante à Joyce. Or, ceux-là ne sauraient décentement être appelés des migrants, à l'instar des Irlandais ou des Italiens, des Polonais ou des Portugais installés par vagues successives aux États-Unis ou en France. Et ni les uns ni les autres ne peuvent être mis en rapport avec les arrivants contemporains. Sauf à les considérer tous comme des exilés. Car une société, comme une famille, ne saura recevoir l'arrivant que si elle entretient une mémoire de l'hospitalité, un code de l'accueil à respecter aujourd'hui comme hier, à appliquer aujourd'hui parce qu'appliqué hier.

Une telle mémoire exilique mettra en lien les expériences passées et les épreuves présentes. L'arrivant a tant de noms: banni, proscrit, déporté, refoulé, relégué, déplacé, réfugié, rapatrié, expatrié, déraciné, apatride, *desterrado*, *Gastarbeiter*, *alien*, et aujourd'hui, le clandestin, le sans papier, le migrant. Pour accueillir ceux-là, il faut se souvenir de la manière dont sont arrivés tous les autres. La condition exilique, c'est ce que, de l'Antiquité à la modernité, eurent en commun le poète banni ou le philosophe expulsé, ce qui rassembla le chimiste fuyant l'Allemagne nazie, le cinéaste la Russie stalinienne, le journaliste la dictature chilienne, ce qui unissait hier le tailleur arménien et le maçon algérien, et, de nos jours, ce que partagent la clandestine mexicaine de Los Angeles, le demandeur d'asile africain à Rome, le réfugié syrien de Stockholm, le clandestin érythréen de Calai et l'ouvrier géorgien de Moscou. Et demain lui appartiendront les millions qui quitteront un lieu devenu inhabitable en raison des désastres environnementaux.

L'expérience exilique, que j'ai cerné théoriquement sous le terme d'«exilance» (Nouss, *op. cit.*, 26), représente le noyau existentiel commun à tous les phénomènes de mobilité sous contrainte – qu'importe sa nature ou

son origine. Cet ethos exilique suggère un nouveau paradigme à substituer à celui dressé par le seul lexique de la migration et inspire de nouveaux modes d'étude du phénomène dans la variété de ses processus. Migration se déclinait en émigration/immigration, polarisant le mouvement migratoire. La condition exilique redonne au sujet en migration le droit de revendiquer une identité en-dehors du seul statut que lui accorde l'institution à laquelle il s'adresse. Un choix d'autant plus légitime que les dernières décennies ont vu le «grand retournement du droit de l'asile», selon l'expression de Jérôme Valluy, qui a fait passer la figure du réfugié de victime à coupable, parallèlement au durcissement des politiques migratoires. Celles-ci ont évolué en fonction de divers facteurs dont les replis nationaux, le primat économique, les pressions de la globalisation et, en Europe, les ratées du développement communautaire. En regard de cette évolution, l'adoption du paradigme exilique en place du paradigme migratoire inspirera un changement : alors que le droit d'asile repose sur celui qui accueille, exiger un droit d'exil attaché, lui, à celui qui arrive.

Le droit d'asile fut conçu pour une application à une échelle individuelle et à des circonstances qui ne correspondent plus au phénomène de masse actuel. Plutôt que de tenter de le réformer pour corriger son inadéquation – ce qui nierait l'ampleur de la dite inadéquation –, mieux vaudrait rebâtir les politiques et les législations sur un droit d'exil, à savoir les droits parallèles de sortir d'un pays et d'entrer dans un autre. Certes, ce droit d'exil n'a pour l'instant que la force de son principe mais cela suffirait à l'inscrire parmi les droits fondamentaux pour l'humanité dont une des plus vives illustrations est fournie par le devoir d'hospitalité que Kant exigeait au service de la paix perpétuelle: «Il s'agit [...] du droit, non de la philanthropie. Hospitalité signifie donc uniquement le droit qu'à chaque étranger de ne pas être traité en ennemi dans le pays où il arrive» (*Projet de paix perpétuelle* 350). Une politique de l'hospitalité que Jacques Derrida ré-énoncera pour notre temps.

L'expérience exilique dépasse le biographique pour revêtir une importance sociopolitique qui pèse comme une dimension essentielle dans le devenir des sociétés contemporaines et non comme une simple conséquence due à leur développement. Ne plus étudier l'exil à partir du territoire mais repenser le territoire en fonction de l'expérience exilique, tel est le fondement du droit d'exil. Il ne peut être uniquement pensé dans l'ancien cadre paradigmatique de la migration car ses objets sont considérés à l'aune des relations internationales entre États territorialement définis. Qu'il y ait rupture ou continuité dans le mouvement migratoire

contemporain, qu'il faille ou non considérer les arrivées irrégulières comme un phénomène géopolitique inédit pour lequel l'Europe doit trouver les solutions adaptées ou comme un épiphénomène dû à des circonstances politiques ou économiques contingentes, qu'il faille créer un statut juridique spécifique applicable aux réfugiés climatiques ou qu'il faille en traiter dans le cadre des études environnementales, toutes ces questions demandent le cadre large d'un nouveau paradigme, circonscrit par un nouveau domaine de recherche à nommer «études exiliques».

Si le savoir sur les migrations s'est façonné par genèses parallèles dans divers milieux de recherche et sous diverses appellations, trois traits majeurs ont façonné sa méthodologie par rapport auxquels les études exiliques gagnent à définir leurs orientations. Un effet de fragmentation, d'abord. Abordées selon des axes thématiques dépendant des domaines disciplinaires, les analyses des phénomènes migratoires sont rarement définies par des approches croisées. Des distinctions s'établissent selon les contextes historiques ou géographiques, selon les perspectives théoriques adoptées, mais également en fonction de l'ancienneté d'une tradition académique, conditionnant, par exemple, la forte présence anglo-saxonne dans les projets de recherche européens sur la migration. *Refugee studies*, *diaspora studies*, *global studies*, *postcolonial studies* ou, plus généralement, relations internationales, ces approches se concentrent sur un certain nombre d'exemples historiquement et/ou géographiquement délimités (Juifs sous le nazisme, Africains dans les Amériques et en Europe, Mexicains aux États-Unis, Turcs en Allemagne, Asiatiques en Grande-Bretagne, etc.), ciblent certaines catégories sociopolitiques (réfugiés, demandeurs d'asile, clandestins, etc.) ou suivent des directions méthodologiques liées à l'assise disciplinaire (histoire, économie, sociologie, etc.). À l'évidence, une telle dispersion constitue une faiblesse considérable pour la constitution possible et nécessaire d'un champ du savoir cohérent.

Un deuxième aspect touche au découpage scientifique. Si la migration est devenue un objet d'études dans les sciences humaines et sociales depuis quelques décennies, elle le doit à un cadrage qui insère ses phénomènes dans des critères liés à l'État-Nation et à l'appartenance ethnique: les migrants ne sont pas des citoyens et sont définis par leur origine; ce sont des «étrangers» qui sont étudiés en tant que tels. De sorte que la recherche vient conforter les discours sur la normalisation et l'intégration. Le «nationalisme méthodologique» dénoncé par Ulrich Beck vient relayer l'absence de coordination et d'harmonisation des dispositifs étatiques gérant les flux

migratoires. Pour contrer ces impasses, il apparaît nécessaire d'inscrire le phénomène migratoire dans un cadre plus général qui, à l'invitation de Janine Dahinden, «démigrantisera» la recherche sur la migration en situant cette dernière parmi les processus généraux de mobilité spatiale et en refusant les critères classificatoires ethnoculturels. Une telle impulsion de recherche fera appel à des analyses qui renouvellent le rapport du migrant à l'État-Nation par l'émergence de notions telles que celles de gouvernance mondiale, de cité globale, de transnationalisme ou de transfrontalisme; elle intègre aussi les études sur les modes de circulation et les zones de transit ainsi que les nouvelles perspectives critiques sur la nature et la fonction des frontières.

Le dernier aspect tient à la chronologie des domaines de recherche précités puisque nul savoir n'est indépendant des circonstances historiques de son développement. Les *refugee studies*, par exemple, sont nées dans l'immédiat après-guerre avec la croissance des transferts de population, concernant réfugiés et personnes déplacées; de la même période datent les *exile studies* ou l'*Exilforschung* qui prennent surtout en compte les mouvements de ceux ayant fui l'oppression nazie. Les *migration studies*, en revanche, voient le jour à partir des années 1950 en réaction à la croissance des mouvements de population dus aux incertitudes politiques et économiques de la décolonisation. Aujourd'hui, l'actualité à prendre en compte relève de la globalisation, à savoir les phénomènes de dispersion transnationale qu'elle induit, la radicale transformation des déplacements et des communications qu'elle entraîne, les modifications qu'elle provoque tant dans les circuits financiers que dans les paysages culturels, toutes conséquences auxquelles il faut ajouter les graves menaces que crée l'instabilité climatique et environnementale. L'ampleur diachronique et synchronique que supposent les études exiliques autorise une perspective plus ouverte quant aux questions migratoires, susceptible d'apporter des réponses novatrices aux demandes impérieuses de la situation migratoire contemporaine. Sur ce point, on notera que le travail de recherche récent sur les processus migratoires s'effectue souvent en Europe occidentale en partenariat avec le milieu associatif, renouant avec un fonctionnement abandonné depuis les années 1990 par crainte de dérive militante.

Le paradigme exilique offre la capacité de développer un savoir réticulaire qui mobilise l'ensemble des sciences humaines et sociales (de la sociologie au droit, de l'économie à la géographie, de l'histoire à l'esthétique), voire la convocation d'autres disciplines telles que la médecine (sur le thème

«la santé et la migration») ou l'ingénierie (sur le thème «les transports et la migration»), ce qui valide son efficacité heuristique et une légitimité soulignée par la résonance des problématiques traitées avec les prémisses de débats majeurs de la société contemporaine: citoyenneté, ethnicité, laïcité, xénophobie, droits de l'homme.

La migration, de par sa nature, ne connaît comme territoire que le monde. Parallèlement, la diversité des situations en fonction des politiques nationales ou des orientations communes pose l'hypothèse d'une scène mondiale de la migration au prisme de la globalisation, un devenir planétaire qu'endosse l'extension d'un paradigme exilique dont l'ampleur permet de repérer ruptures et continuités. Une telle évolution dans l'abord des phénomènes migratoires comble un besoin épistémologique inhérent au développement des sciences mais celui-ci est redoublé par une pression sociétale qu'une recherche en sciences humaines et sociales responsable et attentive au destin de l'humanité ne saurait ignorer. Au dire de certains observateurs, la gravité des difficultés que connaît l'Europe dans la gestion des flux migratoires parvenant à ses frontières est telle que son avenir même en est menacé. Devant cette complexité, ce qui semble paralyser la communauté européenne n'est pas tant la maîtrise des moyens, qu'elle a montré posséder, que le manque d'une vision d'ensemble indispensable à la mise en œuvre de politiques fiables et qu'elle pourrait élaborer en dialogue avec les chercheurs au sein des études exiliques.

Un constat ou un effet de rupture constituent d'autant moins des obstacles que les structures du savoir ont toujours élaboré leurs systèmes cognitifs dans des périodes de rupture civilisationnelle et en fonction des transformations conséquentes. La connaissance selon Platon, selon Descartes, selon Kant, selon Husserl, est à chaque fois redéfinie (qu'est-ce que savoir?) selon un nouvel ordre du monde qu'elle a en partie aidé à faire émerger. Les sciences humaines et sociales n'échappent pas à la règle, le savoir sur la migration pas plus qu'un autre. Et si les gouvernements font «comme si», jouant la continuité, il revient à la recherche de dénoncer les illusions dissimulant les ruptures. Du danger de prendre le «comme si» pour un «comme». En dépit du maintien de l'appareillage juridique le traitant comme tel, le migrant d'aujourd'hui est-il celui d'hier? Les camps, les jungles, les occupations sauvages, tous ces espaces échappant à l'État, montrent que le droit d'asile, sous sa forme actuelle, s'avère un moyen de gestion inefficace et obsolète car, conçu pour un traitement individuel et en réponse à la réalité de l'après-guerre, il ne peut être appliqué dans une

situation totalement différente en termes de nombre de demandes et de nature des motivations. Il doit modifier son rôle et son fonctionnement en regard des nouvelles situations migratoires. D'où la nécessité d'examiner à la fois l'exil de masse contemporain vers l'Europe et les migrations dans le monde, à la fois les drames migratoires dans la sphère occidentale (Europe, États-Unis) et ailleurs (Afrique, Asie), à la fois les circuits réguliers et les arrivées irrégulières. «Irrégulières» pour ne pas dire «clandestines» ou «illégal» et afin d'insister sur le fait qu'elles opèrent en dehors des principes juridiques courants. Ce sont peut-être alors les règles qu'il faut changer, établir de nouvelles normes migratoires en regard d'une éthique exilique, d'un droit d'exil en accord avec les mouvements actuels pour remplacer un droit d'asile datant des conventions de Genève en 1951 et désormais obsolète.

Contre le catastrophisme déguisé en philosophie, le déclinisme déguisé en sociologie, alors que les élections dans les pays européens se mènent de plus en plus sur fond de populisme xénophobe, que l'Europe perd son identité en oubliant que celle à laquelle elle doit son nom était née au Proche-Orient et fut ramenée en Crète sur le dos de Zeus, que des exilés ne cessent de mourir en Méditerranée ou de dépérir dans nos villes, que les polices nationales, bafouant le droit, les pourchassent de même que ceux qui les aident, il importe de redonner aux migrants la noblesse des exilés et de les accueillir à ce titre. Au-delà des ruptures sociologiques et historiques, rétablir, en vertu d'une tradition éthique européenne, la continuité de l'accueil. Étudier l'exil pour accueillir le migrant. Accueillir le migrant pour comprendre l'exil.

Bibliographie

- Anouilh, Jean, *Antigone*, Paris, La table ronde, 1946.
Barthes, Roland, *Sur Racine*, Paris, Seuil, coll. Points, 1979.
Bauchau, Henry, *Antigone*, Arles, Actes Sud/Babel, 1999.
Beck, Ulrich, *What is Globalization?*, Cambridge, Polity Press, 2000.
Brecht, Bertolt, *Poèmes 4*, divers traducteurs, Paris, L'Arche, 1966.
Calhoun, Craig et Wieviorka, Michel, *Manifeste pour les sciences sociales*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2015.
Dahinden, Janine, «A Plea for the “de-Migranticization” of Research on Migration and Integration», in *Ethnic and Racial Studies*, 2016.
Derrida, Jacques et Dufourmantelle, Anne, *De l'hospitalité*, Paris, Calmann-Lévy, 1997.

Les problèmes de migration et d'exil dans le texte littéraire

- Goethe, Johann Wolfgang von, *Iphigénie en Tauride*, trad. Jean Tardieu, *Théâtre complet*, Paris, La Pléiade, 1951.
- Horia, Vintila, *Dieu est né en exil*, Paris, Fayard, 1960.
- Hugo, Victor, Œuvres complètes, *Politique*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 2008.
- Hugo, Victor, «Écrit en exil», in *La légende des siècles*, Paris, Garnier, 1962.
- Kafka, Franz, *L'Amérique*, trad. A. Vialatte, Paris, Folio, 1973.
- Kant, Emmanuel, *Projet de paix perpétuelle*, trad. H. Wismann, *Œuvres philosophiques*, tome III, Paris, La Pléiade, 1986.
- Nouss, Alexis, *La condition de l'exilé. Penser les migrations contemporaines*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2018 [2015].
- Ovide, *Les Tristes et Les Pontiques*, trad. Emile Ripert, Paris, Classiques Garnier, 1937.
- Racine, Jean, Œuvres complètes, Paris, Seuil, coll. L'Intégrale, 1964.
- Steiner, George, *Les Antigones*, trad. Ph. Blanchard, Paris, Gallimard, 1986.
- Valluy, Jérôme, *Rejet des exilés. Le grand retournement du droit de l'asile*, Bellecombes-en-Bauge, Le Croquant, 2009.